

par la séparation des parents, le divorce ou la mort. La mère de 13.0 p. 100 des jeunes délinquants travaillait au dehors et celle de 2.2 p. 100 était morte. Le père de 6.3 p. 100 était mort. Sur cinq enfants traduits devant le tribunal, quatre habitaient la ville; 91.5 p. 100 des garçons et filles demeuraient à la maison au moment de leur faute; 4.3 p. 100 habitaient chez un parent ou une autre personne et 1.3 p. 100 vivaient en institution.

**Source des plaintes.**—La majorité des plaintes (83.9 p. 100 dans le cas des garçons) ont été portées par la police. Les agents de surveillance et les parents en ont porté 6.0 et 2.5 p. 100 respectivement. Les autorités scolaires ont traduit 1.6 p. 100 des garçons devant les tribunaux, et les sociétés de bienfaisance, 0.6 p. 100.

La police a porté 59.9 p. 100 des plaintes contre les filles, soit une proportion bien inférieure à celle des garçons, et les parents ont eu plus souvent recours aux tribunaux pour les filles que pour les garçons (17.2 p. 100). Les autorités scolaires ont porté plainte contre 5.8 p. 100 des filles, les agents de surveillance contre 8.9 p. 100 et les sociétés de bienfaisance contre 4.0 p. 100.

**Issue des comparutions.**—En 1957, un peu moins de la moitié (44.3 p. 100) des comparutions ont eu lieu dans les quatre jours qui ont suivi l'inculpation et 64.2 p. 100 dans les neuf jours. Cependant, 10.7 p. 100 des garçons et des filles ont dû attendre au moins deux semaines et 11.2 p. 100 au moins un mois. Ces périodes d'attente tiennent à plusieurs causes.

Certains tribunaux de comté ne siègent que deux fois et même une fois par mois. L'audition peut être retardée pour cause de maladie dans la famille, d'examens à l'école, de mauvais temps ou d'éloignement. Cependant, la principale cause du retard est le temps qu'il faut consacrer à l'enquête policière. L'agent de surveillance,—souvent il n'y en a qu'un par tribunal,—doit déterminer les circonstances du délit; il doit communiquer avec les parents et les autorités scolaires, s'enquérir de la situation familiale, peut-être même faire examiner l'enfant par un médecin ou un psychiatre et s'informer des ressources locales. Le désavantage d'une longue attente est contre-balancé par l'aide que le tribunal reçoit lorsqu'il s'agit de déterminer pour l'enfant le traitement le plus approprié à son cas et le moins coûteux à la société. Pendant la période d'attente, la plupart des enfants sont laissés dans leur foyer tandis qu'un petit nombre sont envoyés dans une maison de détention. En définitive, l'attente sera salutaire ou nuisible selon les soins dont l'enfant aura été l'objet pendant sa réclusion.

Les juges des tribunaux des jeunes délinquants ont entendu 94.0 p. 100 des affaires et les magistrats, 5.6 p. 100. Les autres ont été entendues par des juges de paix. La proportion des enfants jugés délinquants (95.2 p. 100) par les magistrats était plus élevée que dans le cas des tribunaux des jeunes délinquants (80.3 p. 100). Les magistrats ont renvoyé 2.1 p. 100 des affaires, tandis que seulement 2.8 p. 100 ont été renvoyées et 16.9 p. 100 ajournées *sine die* par les tribunaux des jeunes délinquants.

Certains tribunaux considèrent comme délinquants les enfants dont l'affaire est ajournée *sine die*. Pour assurer l'uniformité, le Bureau fédéral de la statistique fait de même. Cependant, si l'on veut étudier dans son ensemble la question de la criminalité chez les jeunes, il faut tenir compte des ajournements *sine die*; en effet, lorsque leur proportion augmente, celle des enfants jugés délinquants diminue.

### 30.—Enfants acquittés ou jugés délinquants, 1953-1957

Issue	1953		1954		1955		1956		1957	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>Comparutions.....</b>	<b>7,829</b>	<b>100.0</b>	<b>7,751</b>	<b>100.0</b>	<b>8,187</b>	<b>100.0</b>	<b>10,315</b>	<b>100.0</b>	<b>11,928</b>	<b>100.0</b>
Acquittements.....	216	2.8	237	3.1	207	2.5	221	2.1	331	2.8
Ajournements <i>sine die</i> ...	1,236	15.8	1,182	15.2	955	11.7	1,109	10.8	1,918	16.1
Délinquants.....	6,377	81.4	6,332	81.7	7,025	85.8	8,985	87.1	9,679	81.1